La Vague de froid, les Oiseaux, et la Chasse :

La vague de froid qui a sévit dans notre région en Janvier-Février a été exceptionnelle. Certains avancent qu'il faut remonter à 1962 pour retrouver des conditions climatiques identiques, d'autres parlent d'hiver le plus long depuis 1920.

On pourrait discuter longtemps sur l'intérêt de telles comparaisons. Plusieurs points importants sont à noter, concernant ces deux mois de froid intense.

Dès les premiers jours de Janvier, les températures passaient sous zéro, pour atteindre -10° à -18° le 7 Janvier. Ces conditions inhabituelles sont devenues, par la suite, exceptionnelles du fait de leur durée, le 18 Janvier la station météorologique d'Abbeville enregistrait son record depuis sa création en 1920 : -17,4°C.

En Février les températures sous abri étaient moins basses, mais un fort vent d'Est glaçait le sol.

Conséquence importante pour la faune : les plans d'eau sont restés gelés pendant trois semaines en Janvier et autant en Février.

Une autre particularité de cet hiver a été l'atteinte par la vague de froid, d'une zone habituellement épargnée : le littoral.

Cette situation exceptionnelle - plans d'eau gelés pendant une quarantaine de jours et littoral atteint - a eu un effet néfaste sur la faune. Parmi les oiseaux, les espèces dépendantes des milieux humides ont été particulièrement touchées.

Dès les premiers jours de Janvier, le GEPOP s'inquiétait de cette situation et demandait la suspension de la chasse au gibier d'eau

Sur proposition du ministre de l'Environnement, la chasse fut alors suspendue du 10 au 19 Janvier.

Aussitôt, les chasseurs vexés de n'avoir pas été consultés, protestaient violemment contre cette décision, ainsi qu'on a pu le lire dans la presse régionale.

Extrait du Courrier Picard

Les chasseurs protestent

Les chasseurs de la vallée de la Somme Ouest ont été assez surpris par l'annonce parue dans « Le Courrier Picard » du 9 janvier, leur signalant l'interdiction de la chasse. Ils ont réagi assez violemment et ils font actuellement une pétition.

Ils s'adressent directement au préfet de la Somme : « Chasseurs avant tout, nous ne sommes ni des tueurs, ni des assassins. Nous aimons chasser ! Nous n'acceptons pas l'interruption momentanée de la chasse. Le gibier est quasi absent de nos marais.

« Nous n'acceptons pas également qu'on nous ferme la chasse aux premiers flocons de neige et encore moins qu'on nous la ferme sans nous concerter. Contre cette fermeture délibérément arbitraire, veuillez faire part de notre vif mécontentement à M. le Préfet de la Somme ».

Cette pétition a été envoyée par les chasseurs au président de l'Association des Sauvaginiers.

Lionel HERBET

Courrier Picard du 8/01/85

Le G.E.P.O.P. demande la suspension temporaire de la chasse au gibier d'eau

L'OFFENSIVE du froid persiste sur la Picardie. Neige, gel et blizzard : les hommes ne sont pas les seuls à souffrir des rigueurs de l'hiver. Les animaux n'échappent pas aux conditions climatiques difficiles, notamment le gibier d'eau.

Cette situation critique a conduit le G.E.P.O.P. à intervenir auprès de la préfecture. M. Phiéry, le président de l'association « Groupement environnement protection ornithologique en Picardie » a demandé à M. Jacques Seval préfet de région de prendre un arrêté afin de surseoir temporairement à la chasse au gibier d'eau (une chasse ouverte rappelons-le du 14 juillet au 28 février).

Cette demande expresse repose sur une visite du littoral opérée par les ornithologues du G.E.P.O.P. samedi dernier.

Les ornithologues ont tout d'abord observé que les étendues d'eau douce et les mares devant les huttes sont prises par les glaces. Le sol est gelé sur plusieurs centimètres de profondeur. De même les vasières où le gibier trouve sa nourriture ressemblent à de vastes patinoires comme à Lecn-Bidard dans le nord de la Baie de Somme. Enfin les oiseaux restent prostrés et se laissent approcher à moins de 30 mètres, preuve qu'ils sont épuisés.

Ces observations ont été confirmées par un garde de l'Office nationale de la chasse.

Le G.E.P.O.P. espère une interruption temporaire de la chasse d'en moins quinze jours, le temps que la situation redevienne normale. Sans aucun doute, les vrais chasseurs le comprendront.

Il était facile de remarquer que l'avifaune souffrait du froid et surtout de la faim : les hérons, les petits échassiers (Bécasseaux,Huîtrier,...), les palmipèdes (Canards,Foulques,Harles...) étaient dans l'impossibilité de s'alimenter car tous les plans d'eau étaient gelés et les vasières du littoral se couvraient de glace entre deux marées.

En adoptant cette position, les chasseurs ont montré là leur vrai visage.

Le 17 Janvier le Préfet décidait de prolonger la suspension de la chasse. Pour éviter une nouvelle réaction violente des porteurs de fusils, il consultait les représentants des chasseurs. Ceux-ci, peut-être pour améliorer leur image de marque auprès du public acceptaient la suspension de la chasse...

... Mais quelques jours plus tard, ils demandaient la reprise de celle-ci.

Le 23 Janvier à midi, l'exercice de la chasse était à nouveau autorisé dans le département de la Somme !

Cette décision est scandaleuse. Contrairement aux apparences, le redoux ne fut pas si rapide que cela. Le 26 Janvier, de

.../...

SOMME "Courrier Picard du 19 et 20/1/85

Conséquence du froid : la chasse suspendue pour la deuxième fois

La préfecture de la Somme communique : considérant que la vague de froid rend le gibier particulièrement vulnérable, l'exercice de la chasse est suspendu dans le département de la Somme du dimanche 20 janvier au mardi 29 janvier 1985 inclus, à l'exception du grand gibier, du pigeon ramier et du pigeon biset, exclusivement au-dessus des champs de colza et sous condition de constat des dégâts.

Ils continuent de nourrir les canards !

Pour la décision d'une seconde suspension temporaire de la chasse, les préfets ont été, cette fois, invités à consulter les Fédérations départementales de chasseurs pour avis. Celles de la Somme et de l'Aisne ont répondu affirmativement. Quant à celle de l'Oise, mise sous tutelle de la D.D.A. sans en avoir été avisée autrement que par la presse, elle n'existe apparemment plus pour l'administration préfectorale qui l'a ignorée.

Dans la Somme, l'Association picarde des chasseurs de gibier d'eau s'est déclarée en faveur d'une prolongation de la fermeture temporaire, sous réserve d'une réouverture dès que les conditions le permettront.

Agrainage

Dans la Somme toujours, l'agrainage des canards s'est poursuivi sur la basse Maye et en baie d'Authie, par les soins de l'Association de chasse maritime de la baie d'Authie-Sud, ainsi que sur la moyenne vallée de Somme-Est, par ceux de l'Association des Sauvaginiers de cette vallée.

Peut-être ragaillardis par l'agrainage que nous citions avant-hier, une bonne partie des canards siffleurs qui stationnaient sur la Maye, sont repartis pour une nouvelle étape vers le Sud, sentant peut-être le dégel annoncé sur la façade atlantique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE du 21 janvier 1985

Le Préfet
Commissaire de la République
de la Région Picardie
Commissaire de la République
du département de la Somme

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté de Mme le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie en date du 13 juillet 1984 relatif à l'ouverture de la Chasse pour la Campagne 1984-1985 dans le département de la Somme ;

VU l'article 373 du Code Rural ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1985 prolongeant la suspension de l'exercice de la chasse jusqu'au 29 janvier 1985 ;

VU la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs d'ouvrir à nouveau la chasse ;

VU l'avis du Directeur Départemental de l'Agriculture ;

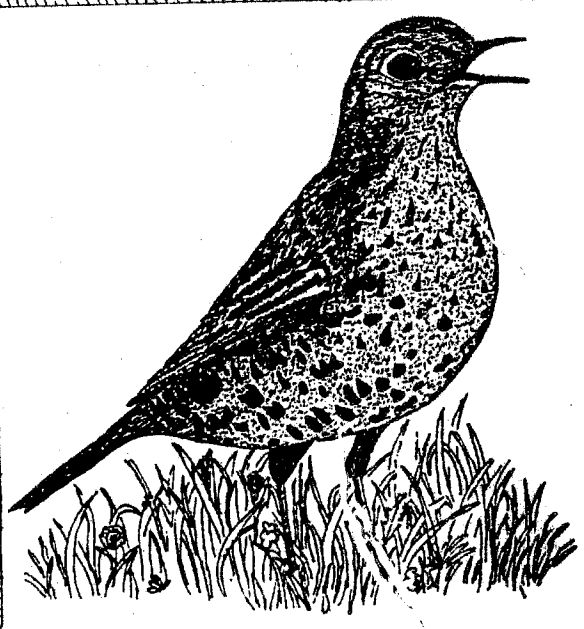
Considérant que le radoucissement du temps permet à nouveau l'exercice de la chasse ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

- ARRETE -

ARTICLE 1er : L'exercice de la chasse est autorisé dans le département de la Somme à compter du 23 janvier 1985 à midi.

ARTICLE 2 : L'arrêté susvisé du 17 janvier 1985 est abrogé.

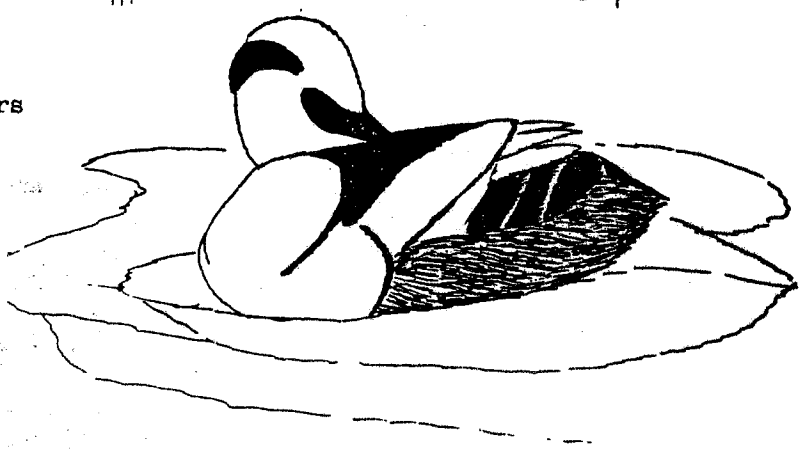


nombreux étangs étaient encore gelés et les oiseaux d'eau arrivaient massivement sur les lieux de nourrissage, ne pensant plus qu'à reprendre des forces (voir communiqué du 24/01).

En Février les oiseaux étaient à nouveau mis à rude épreuve. Un fort vent d'Est gelait les étangs sur plusieurs centimètres d'épaisseur (10 à 15 cm), même le canal de la Somme allait être, à nouveau, figé pour quelques jours !

Ce mois-là, nous sommes intervenus à plusieurs reprises, auprès des pouvoirs publics pour demander, sans succès, la fermeture anticipée de la chasse au gibier d'eau.

Harle piette (mâle) : espèce rare chez nous, observée habituellement en petit nombre lors des hivers rigoureux. Cette année des "records" ont été battu : 67 individus au Hable d'Ault et une centaine à Cléry-sur-Somme



Les chasseurs ont désapprouvé violemment l'absence de consultation, au début de la vague de froid. Nous pensons que devant une situation exceptionnelle, il convient parfois de prendre des décisions urgentes.

Si les chasseurs de gibier d'eau étaient véritablement respectueux de l'avifaune migratrice, ils auraient proposé la concertation bien avant la décision préfectorale.

Pour notre part, nous souhaitons également cette concertation, mais la plus large possible, c'est à dire, en retenant les avis des représentants d'associations de protection de la nature et des Gardes Nationaux, hommes de terrains et qui ont pour la plupart su apprécier la situation critique de la faune cet hiver.

COMMUNIQUE

Amiens, le 24 janvier 1985

ENVOYÉ À LA PRESSE ÉCRITE REGIONALE CE COMMUNIQUÉ N'A MALHEUREUSEMENT PAS ÉTÉ PUBLIÉ

VAGUE DE FROID ET CHASSE : L'OPINION DU GEPOP

La vague de froid qui s'est abattue sur la France entière a conduit Madame Bouchardeau, ministre de l'Environnement, à suspendre la chasse au gibier d'eau du 9 au 19 janvier. Cette sage mesure a satisfait tous les vrais protecteurs de la nature. Elle avait d'ailleurs été réclamée par le GEPOP quelques jours auparavant. En effet, le 5 janvier les ornithologues du GEPOP avaient pu constater que sur le littoral picard, tous les plans d'eau, ainsi que le sol, étaient gelés sur plusieurs centimètres de profondeur et que le bord de mer était pris aussi puisque une immense patinoire de 3 km de long sur un km de large s'étendait entre le banc de l'ilette et l'anse Midart.

Le comportement des oiseaux était modifié : ébouriffés, tapis sur le sol ils se laissaient approcher à des distances beaucoup plus courtes qu'en temps normal. Il était évident qu'ils souffraient de la faim et du froid et que chasser dans ces conditions équivalait à massacrer des des oiseaux sans défense.



CANARD SOUCHET (♂)

Certains chasseurs ont protesté contre la fermeture temporaire de la chasse. Pourtant ceux qui se prétendent "protecteurs de la nature" et "gestionnaires de la faune sauvage" avaient là une magnifique occasion de mettre en application les grands principes dont ils se réclament. Ils ne l'ont pas fait et nous ont montré leur véritable visage.

Le Préfet de la Somme a d'abord prolongé cette suspension puis il est rapidement revenu sur sa décision et la chasse au gibier d'eau a repris le 23 janvier à 12 heures. Ce jour là des membres du GEPOP présents sur le littoral ont pu constater que, si le temps s'était considérablement radouci ,les plans d'eau étaient presque tous encore gelés , la glace atteignant parfois 10 cm d'épaisseur.

Sur un des étangs du Hable d'Ault près de Cayeux, les oiseaux étaient concentrés sur de petites surfaces d'eau libre. Il y avait là une soixantaine de cygnes, 200 foulques, des canards morillons, milouins, siffleurs et environ 60 Harles piettes, espèce rare que l'on peut observer lors des hivers très rigoureux.

A 11h45 de nombreux chasseurs arrivaient dans les bas-champs du Hâble d'Ault, plusieurs se postaient autour de ce plan d'eau. A 12h on entendait les premiers coups de fusil (200 le premier quart d'heure !), les oiseaux, paniqués, volaient dans tous les sens, des oies (environ 400) dérangées pendant leur repas arrivaient du plateau et se faisait abattre en traversant les bas-champs.

Nous avons compté une moyenne de 10 coups de fusil à la minute. A 13h il n'y avait pratiquement plus d'oiseaux sur l'étang.

Durant 15 jours toute l'Europe a été touchée par une vague de froid exceptionnelle (il faut remonter à 1962 pour retrouver de telles conditions climatiques). Les oiseaux, et pas seulement eux, ont souffert de la faim et du froid. On ne leur a laissé aucun répit. 10 jours de suspension de la chasse c'était déjà trop pour ceux qui traquent les oiseaux migrateurs du 14 juillet au 29 février soit 230 jours et autant de nuits !

Groupe Environnement Protection
Ornithologie en Picardie
Musée de Picardie - 80000 AMIENS



EIDER A DUVET (♂)